

## **Accompagner des projets d'enfants et d'adolescents**

*Séquence proposée par Sophie Dargelos*

*(Membre de la Commission nationale paritaire emploi formation (CPNEF) de l'animation, Fédération nationale des Francas)*

### **Accompagner des projets d'enfants et d'adolescents**

Les enfants et les adolescents peuvent et doivent être auteurs de leurs projets de loisirs. C'est la question de la participation des mineurs aux sujets qui les concernent qui sous-tend cette assertion (Cf les droits de participation de la CIDE).

- L'animateur est incitateur et accompagnateur de projets d'enfants et d'adolescents.
- Il insuffle des idées nouvelles, stimule les enfants dans l'expression de leurs projets. Pour ce faire, il donne à découvrir une palette de possibles, afin d'élargir les choix des enfants et des adolescents et qu'ils osent concevoir de nouvelles découvertes.
- L'animateur suscite et favorise leur implication dans la conception et la mise en œuvre des activités et au-delà du fonctionnement de la structure.
- Il accompagne les enfants et les adolescents dans la concrétisation de ces projets en mettant le plus de ressources possibles à leur disposition.